

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



19016689

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0466.705.503**

Dénomination

(en entier) : **INTERSIL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **SQUARE DE MEEUS 38/40, 1000 BRUXELLES**

Objet de l'acte : DEMISSIONS ET NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

Extraits des résolutions écrites et unanimes des actionnaires en date du 16 janvier 2019

Les actionnaires prennent acte et - pour autant que de besoin - acceptent les démissions des administrateurs suivants, avec effet au 31 décembre 2018, à 24h00 :

- Monsieur Douglas BALOG, en tant qu'administrateur de la Société ; et
- Monsieur Andrew Scott HUGHES, en tant qu'administrateur de la Société.

La prochaine assemblée générale ordinaire de la Société se prononcera sur la décharge à accorder à Monsieur Douglas BALOG et Monsieur Andrew Scott Hughes pour l'exercice de leur mandat d'administrateur jusqu'à la date de leur démission.

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de six (6) ans venant à l'échéance immédiatement après la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2024 :

- Monsieur Koji NOMIYAMA, domicilié à #1009 135-1 Nakamaruko Nakahara-ku Kawasaki, Kanagawa, Japon ; et
- Monsieur Hisanori KAWAHARA, domicilié à #903 33-2, 2 Chome, Ayase, Adachi-ku Tokyo, Japon.

Leurs mandats d'administrateurs ne sont pas rémunérés.

Dès lors, à partir du 1^{er} janvier 2019, le conseil d'administration de la Société sera composé comme suit :

- M. Koji NOMIYAMA ; et
- M. Hisanori KAWAHARA.

Les actionnaires décident de donner procuration à Maître Marie EVRARD, ainsi qu'à tout autre avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29, et/ou à CORPOCONSULT SPRL, dont le siège social est établi à 1060 Bruxelles, Rue Fernand Bernier 15, représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux présentes décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Signé

David Richelle c/o Corpoconsult
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).